



COMMUNIQUE DE PRESSE :

LE FRR POURSUIT SON ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EN CONCRETISANT TROIS NOUVEAUX INVESTISSEMENTS EN CAPITAL INVESTISSEMENT

Paris, le 10 février 2026

Dans le cadre de ses engagements au service de l'économie française, le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) poursuit ses investissements en actifs non cotés par trois nouveaux engagements s'inscrivant dans l'initiative Tibi.

Après un 1^{er} engagement dans le fonds Serena III en 2020, le FRR annonce un nouvel engagement de 30 M€ dans le fonds Serena IV spécialisé sur le Late stage/Growth.

Ce fonds, conforme à l'article 8 du règlement SFDR, cible des start-up matures, en phase de croissance, basées majoritairement en France et dont plus de 60% du chiffre d'affaires (ou OPEX ou CAPEX selon les cas) contribuent à un objectif environnemental.

Les secteurs visés s'inscrivent dans le domaine de l'Intelligence Artificielle appliquée et la Climate Tech (plus particulièrement la transition énergétique, les E-Mobilités et les industries durables).

Le FRR annonce un engagement de 20 M€ dans le Fonds Daphni Blue, géré par Daphni, société de gestion spécialisée en capital-risque, investissant principalement de l'amorçage à la série A.

Ce fonds, conforme à l'article 8 du règlement SFDR, poursuit une stratégie d'investissement qui se concentre sur des entreprises innovantes en forte croissance, à impact positif d'un point de vue sociétal et environnemental, basées très majoritairement en France.

Daphni clôture à son hardcap de 260 millions d'euros la levée de son 3^{ème} millésime de la stratégie. Cet investissement du FRR vient renforcer le tour de table du fonds Daphni Blue qui compte à ce jour 6 entreprises en portefeuille.

Après un 1^{er} engagement dans le fonds Jolt IV en 2021, le FRR annonce un engagement de 60 M€ dans le Fonds Jolt V, 5ème millésime de ce gérant, acteur du Growth Equity spécialisé dans la deeptech.

La stratégie d'investissement vise des sociétés européennes de technologie en phase de croissance, profitables ou proches de l'équilibre, présentant une forte intensité en propriété intellectuelle (semi-conducteurs, cybersécurité, photonique, IA industrielle, cleantech, etc.), générant un chiffre d'affaires généralement compris entre 10 et 50 M€.

A l'instar de Jolt IV, Jolt Capital V est classifié comme un fonds Article 9 SFDR, avec pour objectif exclusif des investissements durables à finalité environnementale, à savoir des entreprises technologiques dont les solutions permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs clients.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 06.70.96.21.70 06.70.95.71.57

